



Marcoussis, le 23 décembre 2010

AD/FR

AVIS HEBDOMADAIRE n° 898

<p style="text-align: center;">REPORT DE MATCHS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} DIVISIONS FEDERALES</p>

Lors de sa réunion du 22 décembre 2010, le Bureau Fédéral a décidé, en raison des intempéries exceptionnelles qui touchent l'ensemble du pays, et en application de l'article 312.1 des Règlements Généraux de la FFR, de prononcer le report des rencontres du 28 novembre, du 5 décembre et du 12 décembre 2010 qui ont été annulées suite à une décision de l'arbitre pour impraticabilité du terrain, un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation ou une impossibilité pour les clubs de se déplacer (à justifier par des documents probants), et qui n'ont pu se dérouler à ce jour.

Les dates des rencontres ainsi reportées seront fixées par le Président de la Commission des Epreuves Fédérales, dans la limite des dimanches disponibles.

Le Secrétaire Général,

Alain DOUCET

Destinataires :

Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents de Commissions
Messieurs les Présidents de Clubs de Fédérales 1, 2, 3
Ligue Nationale de Rugby
Le personnel de la FFR